Décompte ethnique pour mesurer les “progrès”

12/04/2008 à 17h18

Les entreprises sont décidées à relancer le débat sur le décompte ethnique des salariés. L’Association nationale des DRH va proposer l’élaboration d’un *«outil de mesure de la diversité, placé sous l’égide de l’Etat et/ou de la Halde et/ou de la CNIL»*.

Cet outil s’inspirerait de l’expérimentation menée dans plusieurs administrations et entreprises (L’Oréal, Randstad, etc.) par l’Institut national d’études démographiques (Ined). De nombreux DRH réclament le droit de procéder à de telles enquêtes afin de «***mesurer les progrès accomplis***» et d’adapter en conséquence leurs politiques. (source)

Lettre d’employeur fictive :

> ***Mr Durand, Nous avons le regret*** *de vous informer que malgré vos compétences, l’entreprise ne peut vous recruter au poste auquel vous prétendez.* ***A la suite de notre décompte ethnique****, il nous est interdit de recruter un desouche supplémentaire. Selon les recommandations du Haut comité républicain pour la diversité, nous devons embaucher prioritairement 3 maghrébins dont au moins 1 homosexuel, une femme voilée, deux chômeurs longue durée, 1 asiatique transsexuel, 3 africains dont un obèse, une métisse lesbienne, 1 turc, un handicapé mental et un nain roux gaucher. Salutations antiracistes et bon RMI, camarade Durand.*